

De nouveaux parcs pour la Suisse

Le 6 octobre 2006, le parlement a accepté la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et ainsi jeté les bases pour de nouveaux parcs naturels et nationaux.

Les catégories nouvellement définies de parc national, parc naturel régional et parc naturel périurbain tiennent compte des multiples types de paysages naturels et culturels de la Suisse et donnent une nouvelle dimension à la protection de la nature, jusqu'ici d'une superficie réduite. La protection de la nature est abordée à plus grande échelle dans les parcs. Elle est mieux encrée parmi la population, l'initiative venant de la région et la protection étant reliée à l'utilisation.

Presque 30 parcs naturels régionaux

Actuellement, presque une trentaine de parcs naturels régionaux sont en préparation, le degré de réalisation allant d'une vague idée au projet réalisé. Une liste (non exhaustive) des parcs naturels régionaux se trouve à la page 8.

Il dépendra de leur réalisation sur le plan de la protection de la nature de voir si ces nouveaux parcs ne seront pas uniquement un succès du point de vue économique et touristique. Pour être à la hauteur de leur titre, Pro Natura exige que les parcs naturels régionaux se fixent des objectifs concrets de mise en valeur de la nature. Ces objectifs peuvent être de revalorisation des espaces naturels, protection d'espèces animales et végétales menacées, information compétente des visiteurs ou commercialisation de produits locaux, biologiques ou écologiques. Car la nature et le pay-

sage doivent être mieux protégés dans un parc naturel qu'ils ne le seraient sans ce label.

Un million de francs à toucher

Et qu'en est-il de la création d'un nouveau parc national suisse ? Comme on le sait, Pro Natura a accordé la somme considérable d'un million de francs pour la création d'un deuxième parc national. L'argent n'a pas encore pu être versé, aucun des cinq projets initialement prévus n'étant encore mûr. Deux propositions de projets (Adula/TI/GR et Locarnese/TI) sont déjà bien avancés, deux autres projets (Maderanertal/UR et Muverans/VD/VS) ont été abandonnés à cause de réactions négatives de la part de la population indigène. Un cinquième projet, celui de Zermatt/Matterhorn/VS, est encore en phase initiale.

Parcs naturels périurbains

„ Petits frères „ du parc national, quatre parcs naturels périurbains sont en discussion : Sihlwald/ZH, Pfynwald/VS, Allondon/GE et Bois du Jorat/VD. Ces régions naturelles boisées de petite superficie se trouvent à proximité d'agglomérations urbaines et sont utilisées par la population comme espaces verts et de loisirs. Elles font cependant aussi l'objet de recherches scientifiques et transmettent aux visiteurs des connaissances sur l'écologie des pay-

sages boisés naturels.

La réserve de biosphère d'Entlebuch appartient à une autre catégorie de protection de la nature. Elle se compose d'une zone centrale naturelle protégée et d'une zone périphérique utilisée de manière économiquement durable. Ce site protégé reconnu en 2001 par l'UNESCO répond à tous les critères d'un parc naturel régional et devrait être la première région de Suisse à recevoir ce nouveau label.

Premier label en été 2007 ?

L'agenda de la mise en pratique de la LPN révisée présente un délai référendaire de trois mois, qui expirera selon toutes vraisemblances sans être utilisé, une consultation auprès des cantons et des organisations concernées et la préparation des ordonnances correspondantes. La loi pourra donc entrer en vigueur au plus tôt en été 2007, il est pourtant plus probable que ce ne soit que dans une année. A ce moment-là, les premiers labels pourront être attribués aux parcs naturels régionaux et aux parcs naturels périurbains. D'ici à l'inauguration d'un deuxième parc national suisse par contre, cela pourrait bien durer encore un peu.

La confédération prévoit d'octroyer une somme de 10 millions de francs par année

pour la gestion des parcs naturels régionaux, en supposant, dans un premier temps, qu'ils seront au nombre de dix. Cela signifie-t-il qu'il n'y a de place en Suisse que pour dix nouveaux parcs ? Ou la confédération veut-elle, avec cet énoncé, stimuler la compétition entre les candidats au label ? En effet, quelques candidats foncent : le Parc Ela/GR s'est déjà déclaré lui-même parc naturel régional le 3 juin 2006. La réalisation d'autres parcs régionaux (Binntal/VS, Parc Jurassien/VD, Chasseral/BE, Thal/ SO) est également déjà bien avancée. L'espace sauvage de Sihlwald/ZH satisfait déjà en bonne partie aux critères nécessaires pour devenir un parc naturel périurbain. Les clarifications nécessaires à la création d'un nouveau parc national sont par contre bien plus vastes.

Alors que les parcs nationaux - tout comme les parcs naturels périurbains - sont d'intéressants objets de recherche pour les biologistes, scientifiques de l'environnement, géographes etc., les parcs naturels régionaux - en plus de leur fonction de protection de la nature - peuvent stimuler le développement de l'économie régionale et encourager des formes de tourisme douces.

Documentation : Pro Natura et OFEV
Rédaction : Philipp Bachmann

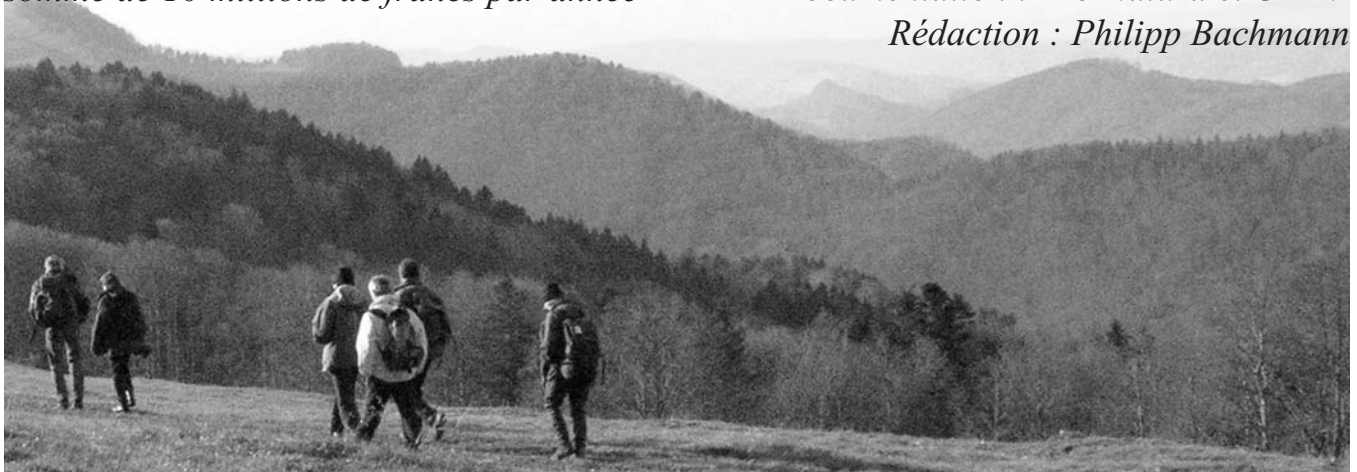


Photo: Ph. Bachmann

Trois catégories de parcs

Parcs nationaux:

grands espaces naturels protégés

Les nouveaux parcs nationaux offrent des habitats intacts à la faune et à la flore indigènes et permettent au paysage naturel de se développer librement. Ils sont utiles pour la détente, l'éducation à l'environnement et la recherche. Ils sont composés d'une zone centrale et d'une zone périphérique. La zone centrale doit avoir une superficie minimale de 100 km² dans les Préalpes et les Alpes, de 75 km² dans le Jura et de 50 km² sur le Plateau. La nature y est protégée de toute intervention humaine.

La zone périphérique est en général d'une superficie de 75 à 150 % de celle de la zone centrale. Elle peut inclure de petites localités qui ont gardé leur caractère rural. Cette zone remplit deux fonctions biologiques importantes: elle constitue d'une part une transition protégeant les processus naturels dans la zone centrale, et d'autre part, elle préserve la diversité des espèces et des milieux grâce à l'exploitation mesurée des paysages ruraux traditionnels.

Parcs naturels régionaux: utilisation durable des ressources locales

Les parcs naturels régionaux sont de vastes territoires ruraux, peu urbanisés, disposant d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement. Ils comptent au minimum 100 km². Les parcs naturels régionaux mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région, dynamisent les relations communautaires et renforcent donc l'identité régionale. Ils permettent de préserver des paysages particulièrement beaux et d'une grande valeur écologique. Les activités économiques sont tout particulièrement axées sur une utilisation des ressources locales selon les principes du développement durable.

Quelques projets sont promus par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Les parcs sont gérés par une commission constituée de communes et d'institutions non-gouvernementales des secteurs économique, écologique ou aménagiste.

Contrairement au règlement du parc national, la surface des parcs naturels régionaux englobe le territoire complet des communes adhérees.

Parcs naturels périurbains: zones de détente près des grandes villes

Comme les parcs nationaux, les parcs naturels périurbains (PNP) comprennent deux zones: une centrale et une de transition. Ils doivent avoir une superficie totale d'au moins 6 km², dont au moins 4 pour la zone centrale. Celle-ci est soumise aux mêmes règles que celle des parcs nationaux.

Les PNP sont des espaces semi-naturels proches des régions densément peuplées. Dans la zone centrale, la nature se développe selon sa propre dynamique. Dans la zone de transition, l'objectif prioritaire est d'offrir au public des possibilités de découverte de la nature. Les parcs naturels périurbains doivent donc être facilement accessibles avec les transports publics. Les grandes réserves forestières et les cours d'eau aux rives naturelles conviennent particulièrement aux parcs naturels périurbains.

REGIONALE NATURPÄRKE / PARCS NATURELS RÉGIONAUXFortgeschrittene Projekte
Des projets bien avancés

AG Dreiklang Aare - Jura - Rhein
 BE Thunersee-Hohgant
 BE Diemtigtal
 BE Parc régional Chasseral
 FR/VD Gruyère - Pays d'Enhaut
 GR Val Müstair (Biosfera)
 GR Parc Ela
 LU Entlebuch (Biosphärenreservat)
 SO Naturpark Thal
 VD Parc Jurassien Vaudois
 VS Landschaftspark Binntal
 VS Maya Mt-Noble (Réserve de biosphère)

Weitere Projekte und Ideen
D'autres projets et visions

AG Naturpark Reusstal
 BE Wald Landschaft Gantrisch
 BE Oberhasli / Grimsel
 BL Erlebnisraum Tafeljura
 NE/JU Parc naturel régional du Doubs
 OW Landschaftspark Obwaldern
 SG/GL/GR Glarner Hauptüberschiebung
 SG Toggenburg - Werdenberg
 SZ Ibergeregge - Muotatal
 TI Parco naturale del Camoghé
 TG Seerücken West
 UR Regionaler Naturpark Uri
 (anstelle von Nationalpark)

(nach Pro Natura, Okt. 2006 und BAFU, Febr. 2005)

(d'après Pro Natura, oct. 2006 et OFEV, févr. 2005)

NATIONALPÄRKE / PARCS NATIONAUX

GR Schweizerischer Nationalpark / *Parc Naziunal Svizzer* (bestehend)
 GR/TI Parc Adula (Projekt fortgeschritten)
 TI Parco nazionale del Locarnese (Projekt fortgeschritten)
 VS Zermatt - Matterhorn (Projekt gestartet)
 VS/VD Parc naturel des Muverans (projet abandonné)
 UR Nationalpark Uri (Projekt abgebrochen)

NATURERLEBNISPÄRKE / PARCS NATURELS PÉRIURBAINS

AR Naturerlebnispark Schwägalp/Säntis (Projekt umstritten)
 VS Parc naturel des Finges - Pfywald (projet avancé)
 ZH Naturlandschaft Sihlwald (Projekt weit fortgeschritten)
 GE Allondon (projet lancé)
 VD Bois du Jorat, Lausanne (projet lancé)

UNESCO WELTNATURERBE / UNESCO PATRIMOINE MONDIAL

BE/VS Jungfrau - Aletsch - Bietschhorn
 TI Monte San Giorgio

Einige Beispiele von geplanten Regionalen Naturpärken Quelques exemples de parcs naturels régionaux

Parc jurassien vaudois (VD)

Entre le col de la Givrine et celui du Marchairuz s'étendent 75 km² de nature sauvage et sublime. C'est le Parc jurassien vaudois qui, même dans les frimas de novembre, se laisse parfaitement apprivoiser. Bien sûr, ces paysages admirés par les visiteurs du parc ne sont pas ceux d'une nature laissée à elle-même. Ce sont bien les activités humaines, partant des défrichements du Moyen-Âge et des diverses exploitations sylvo-pastorales qui ont façonné ces alternances de forêts et pâturages.

Le Parc jurassien vaudois a été fondé en 1973 par une initiative de l'organisation Pro Natura. Il a été conçu d'après le modèle du Parc naturel régional de France. Depuis 1973, un contrat entre Pro Natura et 13 communes ainsi que des propriétaires privés garantie l'intégralité de ce paysage jurassien unique et interdit expressément la construction de grands bâtiments et d'installations touristiques.

Pour obtenir le label „Parc naturel régional“ le Parc jurassien vaudois doit être agrandi à 100 km². Des travaux préparatoires pour cette extension sont en train. www.parc-jurassien.ch



Photo: Parc Jurassien



Photo: Parc Ela

Parc Ela (GR)

Am 3./4. Juni 2006 wurde in der Region Mittelbünden der Parc Ela als erster Regionaler Naturpark der Schweiz eröffnet. Der Park umfasst ein 600 km² grosses Gebiet vom Albula- bis zum Julierpass mit wertvollen Kultur- und Naturlandschaften, intakten Ortsbildern und einem reichen Kulturerbe. Im Trägerverein sind 21 Gemeinden des Surses und Albulatals zusammengeschlossen.

Mit dem Park, der gleichzeitig ein Regio Plus-Projekt ist, soll der ländliche Tourismus, die Landwirtschaft und das Gewerbe gefördert, aber auch die einzigartige Natur und Landschaft erhalten werden.

Der bisher grösste Regionale Naturpark der Schweiz strebt die Anerkennung des Bundes an, wobei der geplante Ausbau des Skigebiets Savognin zur Zeit noch einen Stolperstein darstellt.

www.parc-ela.ch

Landschaftspark Binntal (VS)

Das Binntal ist eine Landschaft von nationaler Bedeutung. Bereits 1964 hatte die Gemeinde Binn mit Pro Natura und dem SAC einen 100jährigen Schutzvertrag für das Binntal abgeschlossen.

2004 hat die Gemeinde Binn zusammen mit ihren Nachbargemeinden Ausserbinn, Ernen und Grenchiols im Rahmen eines Regio Plus-Projekts ein Projekt für einen Regionalen Naturpark lanciert.

Pro Natura Wallis finanziert zusammen mit dem SAC im Binntal einen Aufseher und leitet Aufwertungsprojekte für die Natur im Rahmen des Parkprojekts, wie auch zusammen mit Bund und Kanton.

www.landschaftspark-binntal.ch



Photo: Landschaftspark Binntal

Parc régional Chasseral (BE)

Le Parc régional Chasseral résulte d'une volonté partagée de promouvoir le développement durable de la région en valorisant et préservant son précieux patrimoine naturel, mais aussi son riche patrimoine culturel, rural, industriel, artisanal, bâti. Ce n'est donc ni une réserve naturelle, ni un parc d'attraction touristique, mais une plate-forme de concertation entre tous les partenaires intéressés pour préserver et valoriser à la fois ce patrimoine régional commun.

Le Parc régional Chasseral a été fondé en 2001 par 13 communes. Il est soutenu par plusieurs partenaires publics et privés. La surface du Parc compte 100 km² et comprend deux zones de protection.

Le Parc régional Chasseral va chercher à obtenir la reconnaissance fédérale. Certaines adaptations sont nécessaires, notamment de délimiter formellement la zone d'action qui devrait correspondre aux limites des territoires communaux.

www.parcchasseral.ch



Photo: Ph. Bachmann

Naturpark Thal (SO)

Der Naturpark Thal umfasst das Gebiet des solothurnischen Bezirks Thal mit 9 Gemeinden und einer Fläche von 139 km². Er ist gewissermassen ein Folgeprojekt der Aktion viTHAL des Bundesamtes für Gesundheit. Die grossflächigen Wald- und Weidegebiete des Thals sind Lebensraum verschiedener gefährdeter und seltener Tier- und Pflanzenarten. Dank der Juraschutzzone und weiterer Naturschutzgebiete konnte die Kulturlandschaft im Thal vor grösseren Störungen bewahrt werden.

Der Naturpark hilft mit, die Besonderheiten des Gebietes in Natur, Landschaft und Kultur zu erhalten. Gleichzeitig fördert er die nachhaltige Entwicklung der regionalen Wirtschaft. www.naturparkthal.ch



Photo: Ph. Bachmann



Photo: Naturlandschaft Sihlwald

Infos:

Pro Natura: www.pronatura.ch (Christine Fehr)
 BAFU / OFEV : (Bruno Stephan Walder)
 Sektion Landschaften von nationaler Bedeutung
www.umwelt-schweiz.ch/buwal/de/fokus

Naturlandschaft Sihlwald (ZH)

Leider zu klein, um ein Nationalpark zu sein; das Pionierprojekt eines grossen Wildnisgebietes vor der Stadt Zürich ist ein Erfolg. Auf 10km² Wald, der im Besitz der Stadt Zürich ist, wird auf jegliche Bewirtschaftung verzichtet, so dass ein neuer Urwald entsteht. Im revidierten Natur- und Heimatschutzgesetz ist für solche Gebiete die Kategorie „Naturerlebnispark“ vorgesehen.

Um das Projekt gesetzlich zu verankern, soll ein Waldreservat gemäss Konzept des Bundes ausgeschrieben werden; eine Schutzverordnung ist in Vorbereitung.

Zum Naturerlebnispark gehört auch das Naturzentrum Sihlwald. www.sihlwald.ch